

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 29 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 26/03/2012

Etaient présents : Alain ANCEAU, Hervé BORDAIS, Michel HALOPÉ, Joël MARCHAND, Olivier CHASLES, Jean SOHIER, Sylvie AIRIAU, Eric MAKAGON, Pierre LAGUIDE, Joël PLUMÉ, Anne DESCHERES

Etaient absents : Pascal PLUYAUD, Christian EDOUARD (pouvoir à Joël PLUMÉ), Jean-Michel MARTIN DE MATOS (pouvoir à Michel HALOPE),

Secrétaire de séance : Eric MAKAGON

♦ **AFFAIRES COMMUNALES**

- affectation des résultats 2011

Sous la présidence de Joël MARCHAND, Adjoint, après en avoir délibéré, les Comptes Administratifs de Monsieur le Maire et le compte de gestion du receveur municipal pour l'année 2011 sont approuvés à l'unanimité et présentent les soldes suivants :

- Budget Commune :

Le Compte Administratif 2011 présente un excédent cumulé de Fonctionnement de + **469 902,19 €**. Le déficit cumulé de la section Investissement est de - **123 295,46 €**. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de d'affecter une partie du résultat de Fonctionnement excédentaire pour couvrir le besoin d'autofinancement en 1068 : **275 707,10 €** à la section Investissement et de reporter en excédent de Fonctionnement en 002 : **194 195,09 €** maintenus à la section Fonctionnement. **(Délibération)**

- Budget Assainissement:

Le Compte Administratif 2011 présente un excédent cumulé de Fonctionnement de + **101 763,73 €**. L'excédent cumulé de la section Investissement est de **71 848,25 €**. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de reporter les excédents en 001 : **71 848,25€** maintenus à la section Investissement et en 002 : **101 763,73 €** maintenus à la section Fonctionnement. **(Délibération)**

- Budget Commerces

Le Compte Administratif 2011 présente un excédent cumulé de Fonctionnement de + **2 626,42 €**. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de d'affecter le résultat de Fonctionnement excédentaire pour couvrir le besoin d'autofinancement en 1068 : **2 626,42 €** à la section Investissement. L'excédent cumulé de la section Investissement est de **7 112,08 €**. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de reporter l'excédent en 001 : **7 112,08€** maintenus à la section Investissement. **(Délibération)**

- Budget Lotissement

Le Conseil Municipal, constate que le Compte Administratif 2011 présente un excédent cumulé de Fonctionnement de + **25 980,73 €**. L'excédent cumulé de la section Investissement est de **23 987,46 €**. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil décide de reporter les excédents en 001 : **23 987,46 €** maintenus à la section Investissement et en 002 : **25 980,73 €** maintenus à la section Fonctionnement. **(Délibération)**

- Vote des taux de contribution directe 2012

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver les taux à l'identique pour l'année 2012, soit les taux de contributions directes suivants : de la Taxe d'Habitation à **17, 89%**, de la Taxe Foncière sur le Bâti à **22,09 %** et le taux de la Taxe Foncière sur le Non Bâti à **48,77 %**. **(Délibération)**

- Vote du taux de l'indemnité 2012 du Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conserver le taux des indemnités mensuelles du Maire, soit 43,00 % de l'indice 1015 et autorise le maire à signer les mandats correspondants ;

Prénoms	Noms	Qualité	Pourcentage de l'Indice 1015
Alain	ANCEAU	MAIRE	43,00 %

(Délibération)

- Vote du taux de l'indemnité 2012 des adjoints

Après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention (M. Laguide), le Conseil Municipal décide de conserver le taux des indemnités mensuelles, soit 13,55 % de l'indice 1015 pour les trois Adjoints au Maire et 16,50 % de l'indice 1015 pour Michel HALOPÉ et autorise le maire à signer les mandats correspondants.

Prénoms	Noms	Qualité	Pourcentage de l'Indice 1015
Joël	MARCHAND	1er ADJOINT	13,55 %
Sylvie	AIRIAU	2e ADJOINT	13,55 %
Michel	HALOPÉ	3e ADJOINT	16,50 %
Olivier	CHASLES	4e ADJOINT	13,55 %

(Délibération)

- Tarifs des régies municipales

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier les tarifs des différentes régies municipales (photopies, location de salle, location de remorque, taxe de raccordement, taxes funéraires).

- Attribution des subventions aux associations

Après examen des besoins des différentes associations et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'octroyer les subventions suivantes et autorise le maire à signer les mandats correspondants :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	2012
A.S.S.R.	550
ADAC 37 (Anciens combattants)	280
Amicale des Retraités	300
Bibliothèque	1600
Bridge Club	50
Touraine Bikers Band	700
Accueil à Saint-Roch (Gym Tonic)	300
K'Roch Vacances	4000
A.P.E. cantine et garderie	5500
Coopérative scolaire	1240
Coopérative scolaire "classe découverte"	900
Coopérative scolaire B.C.D.	200
Roch en cœur	500
Roch'n'baby	100
danse ZUMBA	100
TOTAL COMMUNE	16320

ASSOCIATIONS hors commune	Prévisions
Sapeurs-Pompiers Luynes	60
Prévention Routière	40
Bric à Notes	
TOTAL HORS COMMUNE 1	100

Autres organismes	Prévisions
Sorties pédagogiques collège	434
TOTAL HORS COMMUNE 2	434

TOTAL SUBVENTIONS	16854
--------------------------	--------------

(Délibération)

- Vote des Budgets Primitifs 2012

A l'unanimité des membres présents, les budgets primitifs 2010 sont approuvés, s'équilibrant en recettes et dépenses et se répartissant comme suit :

- Budget Commune :
 - 644 982,27 € pour la section d'investissement,
 - 1 009 162,09 € pour la section de fonctionnement,
- Budget assainissement :
 - 274 292,60 € pour la section d'investissement,
 - 206 544,35 € pour la section de fonctionnement,
- Budget commerces :
 - 36 584,29 € pour la section d'investissement,
 - 63 574,55 € pour la section de fonctionnement.
- Budget Lotissement communal :
 - 40 000,00 € en dépenses et 74 987,46 € en recettes pour la section d'investissement,
 - 195 980,73 € pour la section de fonctionnement.

(Délibération)

PLU :

M le Maire présente au conseil le dossier remis par le cabinet d'urbanisme Vu d'Ici. Les élus discutent des contraintes du Grenelle de l'environnement. Le cabinet d'urbanisme propose de consulter les services de l'Etat. Le projet du PLU s'appuiera sur le plan de zonage. M Bordais manifeste son mécontentement (en tant que citoyen) lié à l'assainissement de son quartier. La prochaine réunion du PLU se tiendra le 26 avril.

♦ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTES COMMISSIONS COMMUNALES

Assainissement :

Relations publiques :

Voirie :

- Rue de l'avenir : fin des travaux
- Parking des vestiaires sportifs : problème de l'accessibilité handicapée bloc parking à enlever, chemin non praticable
- Voie verte : une protection au terrain et au grillage est demandée devant le n°19 de la rue de la Vallée. M Makagon déplore tous les désaccords qu'il y a eu avec M Halopé et l'entreprise Colas.
- Amende de police : M Halopé présente un devis de travaux de sécurisation aux abords de l'école pour un montant de 24 266,76 € TTC. Le Conseil Municipal décide d'améliorer la sécurité de cette zone très fréquentée par les parents mais surtout les enfants. M le Maire précise que ces opérations de sécurisation peuvent être subventionnées par le reversement du produit des amendes de police. Après en avoir délibéré, et à la majorité moins une abstention (Monsieur Makagon), décide de procéder à l'aménagement sécuritaire des abords de l'école de Saint Roch pour un montant total de 24 266,76 € T.T.C. et autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention

Environnement :

Bâtiments :

- M le Maire propose qu'une réunion de chantier soit organisée entre le boulanger, l'entreprise et la mairie suite au problème des poutres. Il serait bon d'envisager l'installation d'un garde du corps en haut de l'escalier.

Affaires Scolaires :

Personnel :

VU la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale, VU le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 et l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997 relatif à l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP), VU le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité, ensemble l'arrêté du 14 janvier 2002 fixant les montants de référence de ladite indemnité, et l'arrêté ministériel du 29 janvier 2002 relatif à l'IAT susceptible d'être allouée à certains fonctionnaires du ministère de la culture et de la communication, VU le décret n° 2003-1013 du 23 octobre 2003 modifiant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux, VU les délibérations en date du 6 mars 1992 et n° 61/03 en date du 19 décembre 2003 fixant le régime indemnitaire applicable au personnel de la commune, VU les délibérations n° 32/05 du 10 juin 2005 et n° 09/06 du 9 mars 2006 modifiant le régime indemnitaire applicable au personnel de la commune, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité moins une abstention (M Laguide), décide d'attribuer au personnel communal, au titre du régime indemnitaire une enveloppe de : **11493,37 €**, décide de modifier la délibération n° 25/11 en date du 25 mai 2011 fixant le régime indemnitaire applicable au personnel de la commune comme suit, et autorise le Maire à signer les arrêtés individuels d'attribution de ces indemnités et les mandats correspondants :

Indemnité d'Administration et de Technicité

Article 1 : Il est créé une indemnité d'Administration et de Technicité par référence à celle prévue par le décret n° 2002-61 complété par le décret 2003-1013 susvisé au profit des personnels suivants, selon les montants moyens annuels de référence en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Cadre d'emplois	Grades	Montant moyen annuel de référence (valeur indicative au 1^{er} juillet 2010)	Coefficient multiplicateur voté (entre 0 et 8)
A.T.S.E.M.	A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	469,66 €	1,065
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	449,29 €	3,487
Adjoint Technique	Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	449,29 €	1,688

Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture

Il est créé une Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture (IEMP) par référence à celle prévue par le décret n° 97-1223 du 26 décembre 1997 complété par l'arrêté ministériel du 26 décembre 1997 susvisé au profit des personnels suivants, selon les montants moyens annuels de référence en vigueur et les coefficients multiplicateurs votés ci-après :

Cadre d'emplois	Grades	Montant moyen annuel de référence (valeur indicative au 1^{er} février 2007)	Coefficient multiplicateur voté (entre 0,8 et 3)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif de 2^{ème} classe	1 143,37 €	0,84

Prime pour services rendus

Il est créé une Prime pour services rendus au profit des personnels suivants employés sous contrats selon les montants moyens annuels de référence votés ci-après :

Type de Contrat	Emplois	Montant moyen annuel de référence (valeur indicative au 1 ^{er} juillet 2010)
CDD	Aide bibliothécaire	300,00 €

(Délibération)

◆ COMPTES RENDUS DES DIFFERENTS SYNDICATS

◆ QUESTIONS DIVERSES

- M Chasles représentera la commune à la commission environnement-ordures ménagères de la communauté de communes ; son suppléant sera M Makagon.
- Le conseil réitère la demande d'une lettre recommandée au constructeur du pont-levis
- La parole est donnée aux membres de l'association Gym Tonic qui présente son projet concernant les enfants de 4 à 6 ans. Cette nouvelle activité aurait besoin de la salle de motricité de l'école. Les utilisateurs actuels de cette salle seront informés dès que la construction de ce projet sera terminée. L'association transmettra une nouvelle demande de subvention liée à ce projet.
- M Plumé fait part des difficultés pour rentrer chez lui suite aux travaux d'enfouissement. M Marchand est chargé de rentrer en contact avec l'entreprise Eiffage Energie Val de Loire.
- M Laguide rappelle le problème des camions qui passent par le bourg.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine séance du Conseil Municipal le Jeudi 19 avril 2012 à 20h30.

Le Maire

les Conseillers Municipaux